

# La forêt et ses industries s'inscrivent-elles dans le développement des territoires ruraux ?

Les activités associées à la forêt et à ses industries sont historiquement fortement ancrées dans les territoires ruraux. Le bois et les divers produits forestiers ont été des ressources essentielles pour les communautés paysannes et les entreprises forestières, qui se sont majoritairement implantées au cœur des massifs, et ont pendant longtemps contribué à créer de l'emploi et de la valeur ajoutée dans les zones rurales. Aujourd'hui, les phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation posent la question des conditions de cet ancrage territorial des activités forêt-bois. Peut-on (ré) concilier développement d'une filière bois compétitive et développement équilibré des territoires ruraux ?

## Les territoires ruraux : acteurs (toujours) incontournables du développement forêt-bois

L'ancrage de la forêt dans les territoires ruraux est souvent associé à l'importance du lien entre agriculture et forêt. En France, la forêt paysanne a diminué de moitié en 30 ans (environ 1 M d'ha aujourd'hui) et le nombre de propriétaires forestiers agriculteurs de profession est passé de 800 000 en 1983 à 160 000 en 2012. Cette évolution s'inscrit dans un mouvement progressif et continu de séparation entre la forêt et l'agriculture, toutefois les agriculteurs (actifs et retraités) représentent encore 30 % des propriétaires forestiers. Au niveau de la propriété forestière, une autre catégorie d'acteurs incarne cette proximité entre le milieu rural et la forêt, les communes forestières. 11 000 communes se partagent environ 17 % de la forêt française et commercialisent près de 20 % des volumes de bois mis en marché. Une partie d'entre elles (près de 6 000) est regroupé au sein de la Fédération nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) avec pour ambition de placer la forêt et sa filière au cœur du développement local.



**Figure 1. Scierie rurale à Tignecourt (Vosges)**

Photo Destrigneville

Les acteurs de la filière bois sont aussi très majoritairement implantés en milieu rural. Les activités de sylviculture et d'exploitation forestière et les activités de travail du bois et de fabrication d'articles en bois sont les plus fortement ancrées avec près de 75 % des emplois salariés en zone rurale, sans compter la part importante d'emplois non-salariés. Les entreprises du secteur de la pâte et du papier, comme celles de la construction, sont davantage implantées à proximité des zones

urbaines mais plus de 65 % de leurs effectifs salariés restent dans les territoires ruraux. A l'échelle nationale, la part de la filière bois dans l'emploi rural demeure très modeste (moins de 1%) mais il existe de fortes disparités selon les territoires. Par exemple, en Franche-Comté les emplois salariés de la filière bois représentent 5,8 % de l'emploi total en zone rurale et 5.4 % dans les Landes.

## Les opportunités et contraintes des activités forêt-bois pour un développement équilibré des territoires ruraux

Dans un contexte de transition énergétique et d'essor de la bioéconomie, la filière forêt-bois offre des opportunités de développement des territoires ruraux à travers la valorisation des espaces forestiers et de leurs ressources, l'accroissement de l'utilisation du bois comme matériau et comme matière première, la promotion de l'autonomie énergétique et le renforcement du tissu économique local. En effet, l'objectif national de développement de la filière forêt-bois peut générer de nouvelles dynamiques d'investissement en faveur de l'amélioration des peuplements forestiers dépérissant ou abandonnés, du développement des systèmes collectifs de chauffage bois énergie et du maintien/installation en zone rurale d'entreprises de première et seconde transformation, et d'industries ciblant de nouveaux produits lignocellulosiques. Toutefois, les potentialités sont variables selon les territoires et surtout il existe un certain nombre de contraintes et d'obstacles à la mise en œuvre d'un tel modèle de développement du système productif forêt-bois qui respecte un certain équilibre et une complémentarité entre les territoires ruraux.

Les changements démographiques en cours dans les territoires ruraux ont des conséquences importantes sur les conditions de maintien d'une culture forestière fondée sur une gestion dynamique des peuplements et sur une orientation productive. D'une part le profil des propriétaires forestiers évolue, ils sont de plus en plus à vivre en zone urbaine loin de leur propriété, et en conséquence sont moins enclins à une gestion forestière «productive». D'autre part, les populations riveraines des espaces forestiers changent et les professionnels de la forêt ont le sentiment que le mode de vie urbain tend à se généraliser. Cette situation peut entraîner des tensions et des problèmes d'acceptabilité par ces populations des désagréments engendrés par les opérations forestières. Ces éléments, dont l'impact est difficile à évaluer, participent d'un phénomène général et ambigu de transformation du rapport à la gestion des ressources naturelles. D'un côté il existe un engouement pour le produit bois et une volonté d'exploiter davantage la ressource forestière, de l'autre on assiste à la disparition d'une certaine forme de ruralité compatible avec l'usage productif de la forêt au profit d'une nouvelle conception de la naturalité, voire d'un désintéressement pour la mise en valeur des espaces forestiers. Le risque est de tendre vers un système forestier à deux vitesses où certains territoires seront dans des trajectoires d'intensification de la production, et d'autres, moins favorables, seront laissés à l'abandon ou éventuellement réservés à des activités non productives.



**Figure 2. La scierie Siat-Braun à Urmatt (Bas-Rhin) : une des plus importantes et modernes d'Europe**

Le problème d'équilibre territorial du développement de la filière se pose aussi du point de vue industriel. Les enjeux économiques et un certain nombre d'orientations politiques incitent à la concentration des unités de production (énergétiques ou manufacturières) et donc à la polarisation des activités industrielles. Ce phénomène pose deux types de problèmes en matière de développement rural. D'abord il entre potentiellement en concurrence vis-à-vis de l'accès aux sources d'investissement et à la ressource forestière avec un modèle de développement plus décentralisé qui privilégie les dynamiques locales et endogènes. Ensuite il soulève la question de la répartition territoriale de la valeur ajoutée entre des zones ressources, qui doivent assumer les coûts liés à l'exploitation et à la mobilisation du bois, et des zones de transformation qui génèrent de la richesse. Sur la base de ces tensions il existe donc là aussi un risque de fracture territoriale en matière de développement forêt-bois entre des zones rurales moins attractives et des zones à proximité des aires urbaines, plus proches des infrastructures et des lieux de consommation.

## Les outils en faveur d'un développement intégré des activités forêt-bois

Le dispositif « Pôles d'Excellence rurale » a été lancé par la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) en 2005 avec pour objectif d'accompagner les acteurs des territoires ruraux dans des projets de développement local (PER). La logique de ces PER est de favoriser l'initiative et l'autonomie territoriale sur la base d'une collaboration entre les collectivités, les partenaires privés et les représentants de l'État. Deux vagues d'appels à projets ont eu lieu en 2005 et 2009 pour un total de 643 projets labellisés. Une part importante de ces projets s'est positionnée sur la thématique de la valorisation des bioressources, et notamment sur la mise en œuvre d'actions en faveur de l'usage du bois (énergie et construction). Pour la première vague on recensait ainsi 84 PER sur les bioressources, dont 68 portaient exclusivement ou en partie sur la valorisation de la ressource forestière. Cet intérêt pour le bois de la part des acteurs territoriaux témoigne des opportunités offertes par la filière mais indique aussi leur volonté de s'en réapproprier le développement dans une perspective de compétitivité entre territoires.

Les stratégies locales de développement forestier (SLDF) ont été instituées en 2010 par la loi de modernisation agricole. Il s'agit de démarches stratégiques valorisant la forêt dans une approche intégrée débouchant sur un programme d'actions opérationnel. Différents dispositifs peuvent être envisagés mais les principaux outils mis en œuvre aujourd'hui sont les Chartes Forestières de Territoire (CFT) et les Plans de Développement de Massif (PDM). Les CFT sont des outils de nature contractuelle pilotés généralement par des élus locaux qui ont la volonté de définir une stratégie et des actions communes dans le domaine forêt-bois. Elles reposent sur un diagnostic territorial et sur une démarche de concertation qui associe l'ensemble des acteurs concernés par la forêt et la filière bois. Il existe un réseau national de suivi et de coordination de ces démarches qui est animé par la FNCOFOR. Les PDM sont des outils davantage opérationnels qui sont principalement mis en œuvre par les CRPF. A partir d'un état des lieux de la ressource forestière et de sa disponibilité, ils participent à l'animation des propriétaires et à la coordination des différents opérateurs qui entreprennent des actions de gestion forestière et de mobilisation des bois. L'ensemble de ces initiatives en faveur du développement forestier s'appuie fortement sur les acteurs des territoires ruraux et tout particulièrement sur les élus locaux. Ces derniers sont généralement très impliqués dans les SLDF à travers lesquels ils cherchent à ancrer durablement le développement forêt-bois dans leur territoire.

### Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

Diagnostic, enjeux et Plan d'action

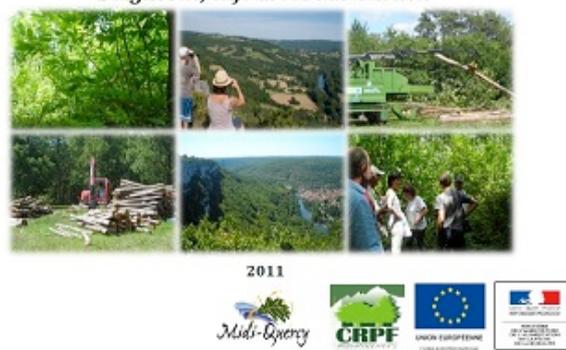


Figure 3. Exemple de charte forestière de territoire

	Les chartes forestières de territoire	Les plans de développement de massif
Nombre (en cours ou achevé)	139	391
Surface du territoire (1000 ha)	12 800	11 606
Nombre de communes	6 800	7 786
Superficie moyenne	89 000 ha	Entre 2 000 et 7 000 ha
Superficie forestière	5 millions d'ha	4.1 millions d'ha
Part de la forêt privée	68 %	71 %

Tableau 1. Bilan des Stratégies Locales de Développement Forestier (Source : indicateurs de gestion durable, IGN, 2015)

Face au risque de déséquilibre territorial associé au développement de la filière forêt-bois, il ne suffit pas de multiplier les démarches de type PER ou SLDF. En effet, il est nécessaire d'organiser la cohérence et la complémentarité entre les différentes initiatives locales en s'appuyant sur des dispositifs d'aménagement du territoire qui intègrent l'ensemble des enjeux à une échelle supra-locale. Il existe déjà les **schémas stratégiques de massif forestiers** qui ont été mis en place de manière expérimentale dans le cadre de schémas interrégionaux d'aménagement et de développement de massif de montagne. À partir de 2017, les **Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois** auront aussi cette fonction. De même, il paraît important dans une perspective de développement intégré, d'envisager de manière conjointe et coordonnée les dynamiques productives et les perspectives de valorisation non-bois de la forêt à travers les enjeux d'accueil du public, de conservation de la biodiversité, de stockage du carbone et de qualité de l'eau.

### La centrale UNIPER de Gardanne (B. du Rh.) : conflit d'usage de la ressource forestière

Cette ancienne centrale électrique fonctionnant au lignite depuis 60 ans, **a fait l'objet d'un ambitieux plan de reconversion** (mais sans production conjointe de chaleur) **pour utiliser la biomasse forestière**. D'une puissance de 150 MW, elle est entrée en phase de test en 2016, avec l'objectif de produire *in fine* 1125 GWh. Cela représente une consommation de 850 000 tonnes de biomasse par an, générant un trafic quotidien de 180 camions. En première année, la centrale utilisera pour 55% des plaquettes importées (465.000 t) et 45 % (385 000 t) de ressources locales dont bois d'origine forestière (165.000t) et déchets de bois (220.000t). En 2026 55% de biomasse locale 460.000t et 45% importée. À terme, la biomasse locale couvrira l'intégralité des besoins de la centrale. Le projet, encouragé par les autorités nationales à travers le soutien de la Commission de la Régulation de l'Énergie, a été vivement critiqué par les acteurs de la région engagés dans le développement rural. Ils reprochent notamment à la méga-centrale de concurrencer d'autres projets comme des petites unités de chaufferies ou de cogénération fonctionnant avec la biomasse locale.

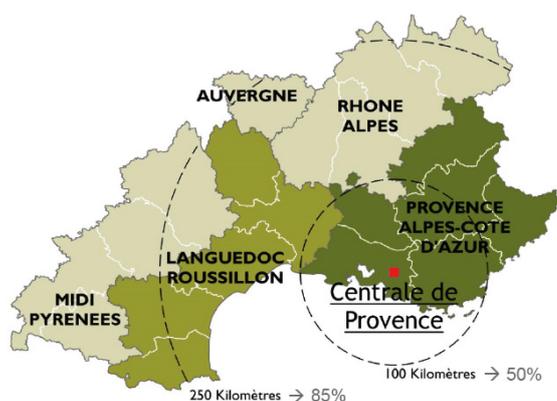


Figure 4. *La centrale biomasse UNIPER de Gardanne (de haut en bas) :*

- Zone d'approvisionnement
- Vue générale de la centrale



### Ce qu'il faut retenir

- Le développement de la filière forêt-bois est fortement dépendant des acteurs ruraux
- Il existe un risque de déséquilibre territorial associé au développement de la filière en lien avec les tensions pour l'accès à la ressource et le partage de la valeur ajoutée
- Il existe des outils qui encouragent l'initiative et le partenariat dans et entre les territoires ruraux autour des enjeux de développement forêt-bois
- Les démarches locales doivent être coordonnées à l'échelle régionale afin d'intégrer l'ensemble des initiatives territoriales et de promouvoir l'articulation entre enjeux productifs et non productifs